

Nature et Patrimoine : le rôle et l'implication des comités villageois

22^e Rencontre QVW – Chapelle des Sœurs grises de Thuin

16-11-24

TABLE DES MATIÈRES

Table ronde : L'implication bénévole des citoyens, le développement de l'esprit critique citoyen et la biodiversité comme enjeu environnemental **p. 1-2**

Table ronde : Accueil et maintien de la biodiversité protégée et choisie dans le patrimoine bâti **p. 3-5**

Table ronde : La pierre sèche et la biodiversité comme enjeu environnemental **p. 6-8**

RAPPORT

Table ronde : L'implication bénévole des citoyens, le développement de l'esprit critique citoyen et la biodiversité comme enjeu environnemental

Intervenant : Bernard Lejeune, administrateur de l'ASBL Thuin Petit Patrimoine ThuPePa

Nombre de participants : 15

Durée : 2 h

Introduction

Dans un monde en constante évolution, marqué par des défis sociaux, environnementaux et économiques, les initiatives citoyennes et l'engagement bénévole deviennent des leviers essentiels pour améliorer notre cadre de vie et renforcer le lien social. Les projets communautaires, qu'ils soient à l'échelle locale ou régionale, peuvent transformer profondément les environnements dans lesquels nous vivons. Cependant, pour assurer leur réussite et leur pérennité, il est crucial de structurer ces initiatives de manière efficace. Cela implique une approche collaborative, une planification stratégique, ainsi qu'une mobilisation active des citoyens et des bénévoles. Cette table ronde explore les étapes nécessaires pour mettre en place une initiative citoyenne et une association de bénévoles, en soulignant l'importance de la communication, de la responsabilisation et de l'adaptabilité pour garantir la réussite des projets.

L'implication bénévole des citoyens, le développement de l'esprit critique citoyen et la biodiversité comme enjeu environnemental

Pour structurer une initiative citoyenne, il est primordial de définir une vision commune en concertation avec les habitants afin d'identifier les besoins locaux et de clarifier les objectifs de l'initiative. La mobilisation des citoyens est ensuite essentielle, en veillant à favoriser la diversité des points de vue et des compétences. Un groupe engagé et motivé permettra de concrétiser les idées et de mettre en place des actions qui répondront aux attentes locales. À cette étape, un plan d'action détaillé doit être élaboré, en définissant les priorités, les ressources nécessaires et les délais pour chaque activité, afin d'assurer une mise en œuvre efficace du projet.

Dans le cadre de la structuration d'une association de bénévoles, un processus similaire doit être suivi, en commençant par la définition collective des objectifs et la planification des actions à mener. Il est

important d'impliquer les bénévoles dès le début du projet, de leur donner des responsabilités et de les valoriser en tant que membres à part entière. La collaboration avec des experts peut également être bénéfique pour guider la structure de l'association et assurer la bonne gestion des ressources. Un soutien financier et une recherche de fonds restent essentiels pour transformer les idées en projets durables. Par ailleurs, il convient de rester flexible face aux évolutions et aux besoins changeants, tout en prenant en compte les aspects juridiques de la création d'une association, comme la distinction entre association de fait et ASBL.

L'action bénévole joue un rôle central dans de nombreuses initiatives citoyennes, car elle permet de renforcer le tissu social tout en apportant des réponses aux enjeux sociétaux. Même les initiatives modestes peuvent générer des changements notables, comme le démontre l'exemple du puzzle de Natagora. Toutefois, pour assurer la durabilité des projets, une attention particulière doit être portée à la communication et à l'attractivité de ces initiatives. Le zapping digital et l'isolement social étant des phénomènes de plus en plus marqués, il est essentiel de diversifier les supports de communication pour capter l'attention des citoyens, qu'il s'agisse d'affiches, de flyers, de réseaux sociaux ou du bouche-à-oreille.

Enfin, il est important de souligner que la réussite des projets citoyens repose sur une gestion humaine et inclusive, qui privilégie les interactions et les relations sociales. L'objectif est de créer une dynamique qui rassemble les habitants autour de projets porteurs de sens, tout en intégrant les jeunes générations, par exemple à travers des partenariats avec les écoles et les scouts. Une gestion efficace et un retour sur investissement pour les bénévoles, tant sur le plan personnel que collectif, renforcent le sentiment d'appartenance et la motivation à s'investir dans de futures initiatives.

Conclusion

En conclusion, structurer une initiative citoyenne et un comité de bénévoles nécessite une approche globale, combinant vision commune, mobilisation active, gestion des ressources et une forte capacité d'adaptation. Ces projets doivent non seulement répondre aux besoins spécifiques des communautés, mais aussi créer des liens durables entre les individus, favorisant ainsi une société plus solidaire et inclusive. L'engagement citoyen et bénévole est une réponse essentielle aux défis de notre époque, et grâce à une organisation réfléchie et une communication efficace, il est possible de transformer des idées en actions concrètes, à même d'améliorer notre cadre de vie et de renforcer la cohésion sociale à l'échelle locale.

Pour aller plus loin :

 <https://qvw.be/fr-thupepa-une-asbl-thudinienne-en-plein-essor.html>

 Thuin, Nature et Patrimoine (page Facebook)

 asblthupepa@gmail.com



RAPPORT

Table ronde : Accueil et maintien de la biodiversité protégée et choisie dans le patrimoine bâti

Intervenant : Didier Samyn, architecte naturaliste chez Natagora

Nombre de participants : 14

Durée : 2 h

Introduction

La thématique de la 22^e Rencontre Qualité-Village-Wallonie offre la possibilité de s'intéresser aux liens existants entre patrimoine bâti et préservation de la biodiversité. En effet, Qualité-Village-Wallonie active dans la restauration et la promotion des éléments du patrimoine, a voulu, par cette table ronde, sensibiliser les bénévoles en charge de projets au rôle qu'ils peuvent jouer dans la préservation de la biodiversité inhérente aux lieux qu'ils tiennent à mettre en valeur. Partant du constat alarmant suivant : les populations de vertébrés sauvages ont décliné de 73% depuis 1970 (sources : WWF), l'objectif de la table ronde est de conscientiser les participants à cette problématique et de leur donner des outils afin d'appliquer les processus de conservation nécessaires dans le cadre de leur restauration. Un outil a particulièrement été mis en avant : le *Diagnostic de Biodiversité du Bâti (DBB)*.

Exemple de biodiversité dans le patrimoine bâti

Comme le souligne à juste titre Natagora, en Belgique, plusieurs espèces dépendent des éléments de patrimoine pour vivre. Préserver la biodiversité est un enjeu crucial pour maintenir l'équilibre écologique. De nombreuses espèces dépendent de l'homme, en particulier, pour trouver un habitat et de la nourriture dans, sur et autour des constructions, que ce soit en milieu urbain ou rural. Il est donc essentiel que les professionnels de la construction et les citoyens prennent conscience de cette problématique et intègrent des habitats pour la faune dans les bâtiments, tout en végétalisant les abords et les constructions dans une démarche visant à reconstruire et redéployer le réseau écologique. Déterminer les espèces concernées est un premier pas pour envisager la cohabitation harmonieuse de celles-ci dans les éléments du patrimoine bâti. En voici une liste non exhaustive : les chauves-souris, l'effraie des clochers, le martinet noir, l'hirondelle des fenêtres, le moineau domestique et le choucas des tours. À titre d'exemple, dans le cas des chauves-souris, il existe 24 espèces en Belgique, dont 16 sont présentes dans le bâti. Celles-ci occupent les lieux soit toute l'année, soit en saison ou seulement pour leur hibernation.

Les problèmes liés aux restaurations sans diagnostic préalable et à la rénovation thermique des bâtiments

Bien que la lutte contre la précarité énergétique et l'isolation thermique des bâtiments soient deux des enjeux majeurs de notre époque, il est à noter que les processus de rénovation ont du mal à intégrer la conservation des espèces animales (et végétales) présentes dans le bâti et qui en dépendent pour toute une série de facteurs. En effet, le manque de prise en compte en amont de ces espèces entraîne une disparition de leur habitat et, inévitablement, de leur population.

Les problèmes rencontrés sont multiples. En voici un état des lieux non exhaustif. Premièrement, sur les bâtiments existants (dont les éléments patrimoniaux), on observe bien souvent un manque de considérations pour la phénologie (étude de l'apparition d'événements périodiques dans le monde vivant) des espèces protégées présentes dans le planning des interventions sur le bâtiment. Ainsi, une solution simple sera d'accorder le planning des travaux avec le respect de la Loi de la Conservation de la Nature (LCN), en s'accordant sur le rythme de vie des espèces concernées. Ensuite, les différents

changements opérés dans les systèmes constructifs, tels l'isolation thermique ou le comblement d'espaces non affectés, entraînent bien souvent une modification du microclimat initial dont dépendent les espèces impactées. Ici encore, lorsque nous sommes en présence d'espèces protégées, ces interventions sont en désaccord avec la LCN. Enfin, des travaux engagés sans constatation préalable entraînent souvent une absence de mesure de sauvegarde et l'absence totale de mesures compensatoires. À noter que les éléments à construire restent encore parfois problématiques à l'heure actuelle. En effet, ceux-ci entraînent souvent l'occupation de sols non artificialisés, la fragmentation du paysage et la perte de maillage écologique. On constate également encore trop souvent un manque d'étude préalable d'incidence sur la biodiversité dans le cadre d'un nouveau chantier et l'absence de considération pour les possibles investissements du bâti par la biodiversité.

Quelques pistes juridiques

Les espèces protégées le sont par la Loi Conservation de la Nature du 12 juillet 1973. Cette protection implique, notamment, l'interdiction de capturer et de mettre à mort intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature, de perturber intentionnellement ces espèces, notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration, ou encore de détériorer ou de détruire les sites de reproduction, les aires de repos ou tout habitat naturel où vivent ces espèces à un des stades de leur cycle biologique. L'article 5 §3 de la LCN prévoit néanmoins la possibilité de déroger aux interdictions précitées. Les interventions et travaux nécessitent de solliciter au préalable une dérogation. Outre le CoDT (Code du Développement Territorial), le GCU (Guide Communal d'Urbanisme) peut s'avérer être un outil intéressant pour faire respecter la législation. Il traduit les objectifs des schémas communaux en objectifs d'urbanisme et en indications applicables aux actes et travaux soumis au permis d'urbanisme. Certains guides proposent d'intégrer des mesures en faveur de la biodiversité. La commune est souveraine sur son territoire pour faire des recommandations. Il est important de souligner la nécessité de renforcer via ces quelques pistes les mesures en faveur de la biodiversité. En effet, lorsqu'une espèce protégée est signalée et qu'un agent assermenté du Département de la Nature et des Forêt (DNF) en fait un constat officiel, les lois sont alors appliquées. Dans le cas contraire, elles ne le sont pas, sauf si cela se fait de manière volontaire et spontanée. Toutefois, il arrive souvent que l'ignorance de la présence d'espèces protégées ou de la législation en vigueur conduise à des destructions d'espèces protégées qui passent inaperçues. En l'absence d'intention de destruction (critère d'intentionnalité), il n'y a pas de condamnation.

Un nouvel outil utile à toutes et tous : le Diagnostic de Biodiversité du Bâti


La 22^e Rencontre QVW est l'occasion pour M. Didier Samyn, architecte naturaliste (Natagora) de présenter un outil utile dans le cadre des enjeux de préservation de la biodiversité dans le patrimoine bâti. Cet outil peut à la fois être utilisé par le particulier dans le cadre de la rénovation thermique de son bâtiment, mais également par les bénévoles chargés de la restauration d'éléments du patrimoine. Le DBB peut être considéré comme une étude approfondie destinée à identifier la biodiversité et à reconnaître, par les méthodes appropriées, tous les éléments constructifs et microclimatiques liés à la biodiversité présente dans un bâtiment. Cette étude qui doit nécessairement être réalisée en amont a pour objectif de formuler des recommandations, de poser les conditions nécessaires et d'assister les démarches juridiques et techniques visant à protéger le patrimoine naturel, les espèces protégées ainsi que le patrimoine bâti. Le DBB peut s'appliquer à tous les types d'ouvrages d'origine anthropique qui ont été investis par la biodiversité. La sollicitation d'un DBB avant toute intervention permet ainsi de construire des pistes de médiation pour la bonne cohabitation dans un espace donné. Cette demande d'intervention peut directement être faite auprès de M. Didier Samyn. Le recours au DBB n'est à l'heure actuelle pas une obligation légale, mais les citoyens et groupements bénévoles sensibles aux enjeux de biodiversité peuvent d'ores et déjà le prendre en considération en amont de tout processus de rénovation, qu'il soit privé ou patrimonial.



Pour aller plus loin :

 [Biodiversité dans le bâti - Biodiversité dans le bâti](#)

 [Réglementations - Biodiversité dans le bâti](#)

 samyndidier1@gmail.com



RAPPORT

Table ronde : La pierre sèche et la biodiversité comme enjeu environnemental

Intervenant : Amandine Schaus, archéologue de formation, membre fondateur du Réseau belge de la pierre sèche (RBPS) et chargée de mission pour le Gal Condruses pierre sèche et réseau écologique local

Nombre de participants : 12

Durée : 2 h

Introduction

La pierre sèche, technique de construction vieille de plusieurs milliers d'années qui consiste à assembler des pierres sans liant est un élément essentiel du patrimoine culturel et paysager. Sa valorisation et sa préservation sont des enjeux majeurs pour la société actuelle, tant sur le plan écologique, économique que culturel. Qualité-Village-Wallonie place, depuis quelques années, la pierre sèche au cœur de ses missions. Pour ce faire, QVW est appuyée et soutenue par le Réseau belge de la pierre sèche et le GAL Condruses, avec lesquels l'asbl QVW partage des missions et joue un rôle important dans la sensibilisation de cet art de construire, en œuvrant pour sa reconnaissance, sa durabilité ainsi que sa préservation à travers diverses initiatives locales et nationales.

Les initiatives citoyennes et collectives

Cela fait une dizaine d'années que la pierre sèche retrouve ses lettres de noblesse grâce à des questionnements sur l'aspect, la durabilité, les enjeux et le patrimoine. Ce sont les villageois qui œuvrent dans un premier temps pour sauvegarder et préserver les murs en pierre sèche qui ponctuent leur village. Ainsi, de nombreuses initiatives citoyennes mettent en lumière et préservent la pierre sèche :

- Les Murayîs à Engreux : ce groupe citoyen restaure les murs du village, contribuant ainsi à maintenir l'identité locale et à préserver le patrimoine,
- Les Sêches Pire (Houffalize) : ce groupe citoyen forme et soutient d'autres groupes qui œuvrent à la préservation des murs en pierre sèche,
- Les Crêtes à Cayaux (Blaton) : ce groupe citoyen se consacre à la préservation des murs typiques de la région aux couvertures spécifiques.

Dans un second temps, des associations comme le Réseau belge de la pierre sèche ont vu le jour. Ce dernier se positionne comme référent en matière de pierre sèche réunissant passionnés et professionnels et favorisant les échanges entre les acteurs de la filière. De son côté, Qualité-Village-Wallonie a intégré la pierre sèche dans ses missions, participant activement à la valorisation de cette technique. Le GAL Condruses est également un exemple où la participation citoyenne est mise en avant. Le GAL travaille actuellement à l'inventaire des constructions en pierre sèche sur son territoire, en formant des citoyens à la reconnaissance et à la préservation de ces structures. Ce projet, en collaboration avec Qualité-Village Wallonie, permet de constituer un inventaire exhaustif et participe activement à la valorisation de ce patrimoine.

Biodiversité et enjeux environnementaux

L'un des principaux avantages des murs en pierre sèche est leur impact positif sur la biodiversité. Ces murs offrent des habitats naturels pour de nombreux insectes, reptiles, batraciens, oiseaux, ainsi que pour des végétaux tels que les lichens, les mousses et les plantes. Contrairement aux gabions et au

béton, qui ne permettent pas le développement de la faune et de la flore, les murs en pierre sèche créent un maillage écologique essentiel pour maintenir la connectivité entre les habitats naturels. Cependant, certaines espèces comme le lierre ou les arbres peuvent endommager les murs en pierre sèche en s'infiltrant dans leurs cavités. Il est donc essentiel de procéder à une gestion prudente de la végétation pour ne pas altérer la structure des murs, tout en prenant soin de préserver les espèces importantes pour la pollinisation.

Coûts et accessibilité

Construire ou restaurer un mur en pierre sèche peut sembler plus coûteux que d'autres techniques de construction, comme l'utilisation de béton ou de gabions. Cela s'explique par le recours à des professionnels qualifiés (murailliers, maçons spécialisés) et le coût d'approvisionnement en pierres. Cependant, des solutions existent pour minimiser ces coûts, comme récupérer des pierres de chantiers voisins ou réutiliser les pierres des murs à restaurer, ce qui permet de réduire l'empreinte écologique et les coûts financiers. Le Réseau belge de la pierre sèche peut dès lors proposer une expertise.

Disparités régionales en Belgique

La pratique de la pierre sèche est particulièrement répandue en Wallonie, où les sols calcaires, schisteux et gréseux sont propices à l'édification de murs en pierre sèche. Cependant, cette technique reste peu utilisée en Flandre en raison des différences de sols rendant difficile la valorisation de la pierre sèche dans cette région.

Le Réseau belge de la pierre sèche travaille à inclure toute la Belgique dans ses initiatives, pour favoriser une approche globale et interrégionale.

Formations et institutions de valorisation

Plusieurs institutions se consacrent à la formation et à la diffusion des savoir-faire liés à la pierre sèche :

- Le Centre des métiers du patrimoine de la Paix Dieu à Amay propose de nombreuses formations certifiantes dans les secteurs de la construction et du patrimoine, et notamment sur la pierre,
- Le Pôle de la pierre à Soignies propose exclusivement la transmission du savoir-faire lié à la pierre, de l'extraction en carrière à la conservation et à la restauration de la pierre.

Ces institutions permettent de garantir la transmission des compétences techniques nécessaires à la restauration et à la construction en pierre sèche, contribuant ainsi à la pérennité de cette pratique.

La pierre sèche comme patrimoine immatériel

La pierre sèche a récemment été reconnue comme chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance souligne l'importance de cette pratique dans l'identité culturelle locale. Début 2024, une candidature a été déposée pour inscrire la pierre sèche au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui témoigne de l'intérêt croissant pour sa préservation à l'échelle internationale. Depuis le 05 décembre 2024, la pierre sèche est officiellement reconnue patrimoine mondiale de l'UNESCO en Belgique.



Conclusion

Les murs en pierre sèche constituent un patrimoine précieux qui mérite d'être préservé, transmis et valorisé. Non seulement ils enrichissent le paysage local, mais ils jouent également un rôle fondamental dans la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la durabilité des paysages. La montée en puissance des initiatives citoyennes, des projets de sensibilisation et des formations permet de renforcer la connaissance et la pratique de cette technique, assurant ainsi sa pérennité pour les générations futures.

Pour aller plus loin :

 <https://reseaubelgepierreseche.be/>

 [Réseau belge de la pierre sèche \(page Facebook\)](#)

 info@rbps.be

 <https://www.galcondruses.be/pierre-seche>

 [Gal Pays des Condruses \(page Facebook\)](#)

 amandine.schaus@galcondruses.be

